Jeudi, 15 Juillet 1880

SOMMAIRE

PLANS DE COLONISATION.
FOI ET TRAVAIL.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
HOMMAGE MÉRITÉ.
A TRAVERS L'OTTAWA.
LE DERNIER "HUMBUG."
ÇA ET LA.
SE VICE TÉLÉGRAPHIQUE.
COURRIER DE HULL.
A TRAVERS OTTAWA
MARCHÉ D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.
FEUILLETON—PROFITS ET PERTES : *Par Benjamin Sulté.*

PLANS DE COLONISATION

La question de la colonisation continue d'occuper les esprits sérieux, ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre race. Les plans les plus divers sont suggérés pour obtenir cette fin désirable. Tous ne sont pas praticables et ne sont pas adaptés aux besoins et aux circonstances du pays, mais nous les voyons émettre avec plaisir, car ils ont tous pour effet d'attirer l'attention publique sur cette question vitale par excellence.

Donnons place tout d'abord au projet suivant que l'*Union des Cantons de l'Est* vient de soumettre :

Le moyen que nous suggérons consisterait en une organisation forte, nombreuse, active, qui aurait pour principal objet la gloire et le succès de l'agriculture. C'est de la culture de la terre que doit nous venir le salut, mais d'une culture sage, raisonnée, constante.

Le gouvernement pourrait facilement nous aider. Il pourrait avoir un système de colonisation tel que l'émulation en serait le levier principal. Ainsi les colons, en remplissant certaines conditions, pourraient avoir un lot de terre gratis.

Dans les premiers temps de la colonie, d'immenses étendues de terres étaient dans les mains d'un seigneur auquel les colons payaient rente. Les seigneuries ont été colonisées rapidement, ce qui montre que ce système n'est pas désavantageux.

Au contraire, dans un pays où les terres incultes ne peuvent être concédées gratuitement, nous pensons que c'est le système qui favorise le plus l'ouverture des terres et l'avancement de la colonie. Au reste, pourquoi le gouvernement ne donnerait-il pas ces terres, moyennant une légère rente, comme le seigneur des anciennes seigneuries, rente qui serait rachetable à la volonté du colon, mais que le gouvernement ne pourrait exiger que dans des circonstances fort rares et déterminées d'avance?

Il n'y aurait guère de colon assez pauvre qui ne pût, sans peine aucune, payer quelques chelins de rente par année pour une terre qui, de suite, avec du travail, lui rapporterait de jolis revenus.

Ceci serait, en pratique, l'équivalent des octrois gratuits.

En quelques années le gouvernement, qui, de son côté, a des millions d'acres de sol inculte, improductif, verrait grossir ses revenus indirectement par l'augmentation de la population, et directement par la rente foncière qu'il en retirerait.

Nous ne voudrions aucunement ressusciter le système seigneurial, car nous croyons qu'il a fait son temps. Cependant, nous ne sommes pas disposé à nous montrer injuste envers lui ; car nous reconnaissons avec notre confrère que ce système a rendu de grands services au pays jusqu'à une date assez récente. Propriétaires de vastes domaines incultes, les seigneurs étaient intéressés à les peupler promptement, et ils ont souvent déterminé des courants d'émigration assez considérables pour l'époque.

Dans l'esprit de notre confrère, il ne s'agit pas de rétablir ce système, mais de lui emprunter ce qu'il peut renfermer de bon au point de vue de la colonisation : la concession de terres moyennant une légère rente annuelle qui serait rachetable à volonté par le colon. Le prix des terres de la Couronne n'est sans doute pas élevé pour le colon qui a des économies, mais il peut l'être trop pour le colon pauvre, et ce dernier n'est malheureusement pas l'exception. Toute mesure qui pourra avoir pour effet de lui rendre l'acquisition du sol plus facile ne saurait qu'avoir des résultats avantageux. Les concessions gratuites seraient désirables à tous égards, mais on peut difficilement y songer dans l'état actuel des finances de Québec. Tâchons cependant de nous rapprocher de ce système en supprimant autant que possible les entraves qui s'opposent à la colonisation.

Un autre plan vient d'être suggéré dans l'*Opinion Publique* par un écrivain étranger qui nous est inconnu. Il s'agit, cette fois, d'employer les habitants de nos pénitenciers et prisons aux travaux du défrichement :

Le meilleur plan est celui que la France a adopté à Cayenne, l'Angleterre en Australie. 1o Le défrichement des terres par les *forçats*, les *convicts* ; 2o ensuite la colonisation, soit par ces mêmes individus si vous ne transportez pas, après ce premier défrichement, ces pénitenciers agricoles plus loin, ou bien alors la colonisation, par la vente du terrain défriché, par les gens du pays. Tel est le moyen que nous croyons le plus pratique.

Voyez : les forêts de Cayenne qui étaient autrement difficiles à défricher que vos forêts canadiennes, ce qu'elles rapportent aujourd'hui ? Des milliers et des milliers d'hectares sont aujourd'hui en production. De même en Australie. Ayez donc d'abord une colonie de défrichement avec ses éléments que leur conduite a fait rejeter de la société. Au lieu d'employer les fonds votés à bâtir des pénitenciers princiers, bâtissez des colonies de défrichement avec les forçats, et vous serez non-seulement dans la voie véritable de la colonisation, mais vous rendrez aussi service à ces pauvres malheureux enfermés dans vos pénitenciers : le grand air, la nature apaisera leurs passions malsaines. Alors, la société qui a le droit de punir, aura peut-être le droit d'améliorer le sort de ces malheureux en en faisant des colons, ce qui sera une cause de double bien-être pour le pays, c'est-à-dire en opérant pour eux et par eux le défrichement moral et matériel—défrichement moral qui vous permettra de faire de ces réprouvés des colons, des travailleurs, des êtres honnêtes et sociables ; défrichement matériel, lequel, une fois accompli, sera envahi par une armée de cultivateurs qui fera la richesse de votre pays, n'ayant plus à reculer devant les difficultés du défrichement.

Il n'y a pas de doute que de grands défrichements ont été pratiqués dans différents pays par les criminels condamnés aux travaux forcés. Nous ne verrions pas sans intérêt une expérience de ce genre tentée au milieu de nous. Les manufacturiers n'auraient pas du moins à se plaindre ainsi de la concurrence du travail des pénitenciers—concurrence injuste et qui se pratique à leur détriment. Assurément, on ne saurait employer les détenus à des travaux plus réformateurs et plus utiles au pays que ceux de la terre.

FOI ET TRAVAIL

On lira avec intérêt les lignes suivantes que nous reproduisons du *Meriden Daily Republican*, à l'occasion de la fondation d'une église à West-Meriden, Connecticut. La pieuse et touchante corvée dont il y est question fait honneur à nos compatriotes de cette localité. Puissent tous les Canadiens exilés continuer d'être remplis du même esprit de foi !

" Tous les membres de la paroisse catholique récemment formée se sont réunis rue du Camp, lundi dernier, pour assister au creusage des fondations de la nouvelle église. Une bonne journée de travail avec un pareil nombre de mains ne fut pas peu de chose. Les dames elles-mêmes n'y manquaient pas et toutes voulurent enlever quelques pelletées pour montrer leur bon vouloir. Cependant, le rôle des dames était confiné aux tables de rafraichissements, où l'on trouvait limonade et sorbets, gâteaux, pains fourrés, etc. Quand la pluie survint, vers 5 h. de l'après-midi, les travailleurs s'arrêtèrent. La fanfare de la ville de Meriden, qui les avait émoustillés pendant le jour, se mit à jouer une marche ; on forma des rangs, et le cortége, l'arme..... c'est-à dire la pelle et la pioche..... au bras, défila par les principales rues.

" Ce fut un jour de fête bien employé, et les nouveaux paroissiens prouvèrent une fois de plus quel intérêt ils prenaient à la construction de l'église projetée.

" Nous ajouterons qu'ils prouvent aussi qu'ils sont dignes d'avoir un pasteur et une église, et que leur exemple doit rendre honteux bien des Canadiens."

ECHOS DU JOUR

Il paraît que M. McDougall, ancien député des Trois-Rivières, sera fait juge dès qu'on remplira les vacances judiciaires existantes.

Des rapports reçus de 400 endroits différents de la Confédération montrent que les récoltes ont presque partout une belle apparence et promettent beaucoup.

M. S. W. Fisher, de Knowlton a été nommé shérif du district de Bedford, et M. Philémon Laberge, de Sainte Martine, coroner du district de Beauharnois.

M. A. P. Caron, député du comté de Québec aux communes, partira pour l'Angleterre samedi prochain. L'objet de ce voyage serait de contracter un emprunt pour le chemin de fer du lac Saint-Jean.

Le projet de construire un immense hôtel près de la terrasse Frontenac, à Québec, n'est pas abandonné. Il est tout probable que la législature sera appelée à sanctionner la décision des promoteurs de l'entreprise. Un grand hôtel à Québec est devenu une nécessité pour le public voyageur.

L'*Osservatore Cattolico*, de Milan, consacre un article au mouvement catholique propagé en France par les vaillants orateurs qui ont fait partout des conférences à dessein de protester contre les décrets du 29 mars. Il conclut en ces termes : " La France donne de mauvais exemples, mais elle en donne aussi d'excellents ; nos libéraux italiens se sont inspirés des méchancetés françaises, et nous, ne profiterons-nous pas des merveilles de foi et de zèle que nous font admirer nos frères de France ?"

Un de nos confrères dit qu'il est difficile de présenter en quelques mois un bilan plus substantiel, mieux rempli que celui du ministère Chapleau. Récapitulons : Emprunt de quatre millions de dollars en France à des conditions tellement excellentes qu'elles surpassent notre attente ; institution d'un crédit foncier au capital de cinq millions ; question de l'emprunt municipal réglée. Ajoutons dans un avenir prochain l'établissement d'une compagnie d'exploitation de phosphate à raison de 20,000 tonnes par année pendant dix ans ; relations plus intimes avec la France, complément obligé des négociations financières inaugurées cette année.

Le *Mail* dit qu'il a raison de croire que les douanes ont donné plus que l'estimation de $14,000,000 dans les douze mois échus le 30 juin. Si tel est le cas, il est fort probable que le déficit ne dépassera point le chiffre d'un demi million auquel l'a fixé sir Leonard Tilley dans ses prévisions budgétaires, tandis que les journaux de l'opposition le portent de confiance à trois millions. Les recettes douanières pour le mois dernier ont été de $1,304,781, contre $972,051 pour le mois correspondant en 1878, et $748,304 pour le même mois en 1879. Et les noires prophéties de M. Cartwright ? Il sera curieux de l'entendre expliquer, à la prochaine session, comment il se fait que tout le contraire de ce que notre Vennor politique avait prédit est arrivé.

Le *Courrier* dit que Saint-Hyacinthe a eu son centenaire, et en dépit de tous ceux qui n'ont pas voulu ou n'ont pas feint s'en apercevoir, ce centenaire a eu sa fête, belle et brillante. C'est la religion, c'est le clergé qui continue son œuvre dans Saint-Hyacinthe, la seule œuvre stable et durable qui y puisse prendre racine, ce semble.

Saint-Hyacinthe est pourtant une jolie et coquette petite ville, semblant douée par sa position au centre de campagnes riches et fertiles, de toute assurance de l'agrandissement et du succès, et cependant l'industrie, sauf quelques rares cas, y meurt ou y végète. On dirait que des courants délétères et mortels sont en permanence dans l'atmosphère qui enveloppe cette ville.

La religion a pourtant fait de grandes œuvres à Saint-Hyacinthe. Et, en effet, depuis l'humble chapelle qui, fruit de l'amour et du dévouement, s'élevait, il y a cent ans, sur son sol, jusqu'à la dédicace solennelle qui s'accomplissait, il y a quelques jours, d'un temple vaste et magnifique au culte, que d'œuvres grandes et durables la religion, par son clergé et ses communautés de filles, n'a-t-elle pas accomplies !

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 14 juillet.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

M. Robertson propose qu'il soit autorisé de dépenser une somme n'excédant pas $100.000 à même le budget voté par la chambre pour le service public, avant que le bill des subsides soit adopté. Il explique la difficulté qui existe au sujet de la signature de mandats spéciaux par le lieutenant gouverneur, chose que le gouvernement ne fait qu'avec répugnance. C'est pourquoi il propose la résolution qu'il vient de soumettre à la chambre. La cour criminelle siége à Aylmer, et il n'y a aucun crédit de voté, pour payer la centaine de témoins qui ont été forcés de s'y rendre.

M. Langelier explique que le trésorier a droit d'employer l'argent sans cette motion.

M. Church dit que le procédé adopté par le trésorier n'est pas ordinaire, mais il sera parfaitement régulier lorsqu'il aura été approuvé par la chambre, et il ne voit pas que, sous les circonstances actuelles, le trésorier ait pu agir autrement.

La résolution est adoptée.

La chambre se forme en comité des voies et moyens et adopte une résolution sur laquelle le bill des subsides est basé. Le bill est alors présenté et lu une première fois.

La chambre reprend le débat sur la seconde lecture du bill concernant les mines.

M. Irvine s'oppose aux sections 13 et 16, qui n'ont été introduites que pour régler la difficulté qui existe au sujet de la charte Deléry, mais qu'il considère comme une infraction aux droits privés. Il dit qu'une législation spéciale aurait pu régler la difficulté, et il espère que le gouvernement n'exigera pas l'adoption de ces clauses.

M. Sawyer dit que les résolutions ont trait principalement à l'or, à l'argent et au phosphate de chaux, et il recommande qu'elles s'appliquent aussi à l'asbeste. Il n'est peut être pas généralement connu qu'une mine importante d'ochre jaune a été découverte et exploitée dans cette province, et il croit que ce produit devrait aussi être compris parmi les métaux communs mentionnés dans le projet de loi. Il partage jusqu'à un certain point l'opinion du député de Mégantic, et croit que toute législation affectant des droits privés devrait être évitée. Il n'est pas sage de réserver, comme on le propose, 66 pieds de largeur le long des rivières et des cours d'eau pour des chemins, car c'est près des cours d'eau que les plus riches mines se trouvent. Il félicite le ministre des terres sur le succès qui a couronné ses efforts, et il espère qu'il jugera à propos de faire des amendements au bill lorsqu'il viendra devant le comité.

A six heures, la chambre s'ajourne jusqu'à 7 h. et demie.

Après l'ajournement, sur motion pour la troisième lecture du bill pour constituer la compagnie du tunnel du Saint-Laurent, M. Nelson propose qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en biffer les clauses 16, 18, 19 et 20. Il ne croit pas que le lieutenant-gouverneur en conseil doive avoir le droit de régler le prix que devra payer chaque char qui franchira le tunnel, non plus que le dépôt de $10,000 stipulé par le bill. La motion est rejetée et le bill lu une troisième fois et adopté.

Les bills pour constituer la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et de Sorel, et la compagnie coloniale des mines d'or, sont lus une troisième fois et adoptés.

M. Joly reprend le débat sur le bill concernant les mines. Il croit qu'un compromis devrait être effectué avec les capitalistes qui composent la compagnie des mines d'or de Léry, et que leurs droits devraient être respectés. Il espère que le gouvernement ne demandera pas à la chambre de commettre un acte de spoliation, mais que des mesures seront prises pour régler cette question d'une manière équitable.

Après quelques autres observations de MM. Langelier et Flynn, le débat est remis, et la chambre s'ajourne à une heure moins un quart.

HOMMAGE MÉRITÉ

A M. Ferdinand Gagnon, rédacteur du journal le " TRAVAILLEUR, *" de Worcester.*

Vous travaillez pour la patrie,
Je connais l'œuvre et l'ouvrier.
Là-bas, cette cause chérie
Fut en danger de s'oublier.
Mais, courageux comme un apôtre,
Et patient comme un semeur,
Vous faites cette œuvre la vôtre,
Applaudissons le *Travailleur*

La plume est devenue épée,
C'est notre arme dans le péril,
Nous n'écrivons plus d'épopée
Avec le sabre et le fusil.
Cependant il faut des conquêtes
A l'artisan, au laboureur,
Et des voix pour chanter nos fêtes ;
Applaudissons le *Travailleur*.

Qu'on organise nos phalanges ;
Qu'un même esprit règne chez nous.
Détruisons des craintes étranges,
Et nos droits resteront débout.
Loin du sol qui vous a vu naître,
Vous tendez vers un sort meilleur ;
Nous apprendrons à vous connaître :
Applaudissons le *Travailleur*.

Savoir attendre est une force,
Travaillons en attendant mieux.
L'exil avec sa rude écorce
Recouvre des cœurs généreux.
Votre idée est pratique et neuve,
Combattez ferme, avec chaleur ;
Vous savez supporter l'épreuve,
Applaudissons le *Travailleur*.

BENJAMIN SULTE.

1er juillet 1880.

A TRAVERS L'OTTAWA.

Les habitants du canton de Portland, comté d'Outaouais, ont adressé une pétition au conseil de l'Instruction publique, demandant leur érection en une municipalité scolaire. Les commissaires sont déjà élus, une des maisons d'école est en voie de construction, et aussitôt que les procédés officiels seront terminés, une autre maison d'école devra s'élever près de la nouvelle église. Celle-ci est en bois et s'assied coquettement sur une belle colline à quelques arpents de la rivière du Lièvre. L'autel est d'un bon goût, et a été fait sous la direction de M. l'abbé Michel, par les soins et l'entremise duquel cette chapelle a été construite. Tous les autres travaux n'en sont pas encore terminés ; mais dès qu'ils le seront, les fidèles de Portland auront une église haute, bien éclairée et assez convenable pour que les habitants de certaines paroisses plus anciennes et plus avancées leur portent envie.

Le 1er juillet 1880 restera une date mémorable dans les archives de cette localité, parce que la première messe qui ait été célébrée dans la nouvelle église dont on vient de parler, l'a été ce jour-là.

LE DERNIER "HUMBUG."

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

" Les journaux de New-York s'occupent—beaucoup plus, croyons-nous, que la chose n'en vaut la peine—d'une soi-disant expérience tentée en cette ville par un médecin du Minnesota, le docteur Tanner, qui se fait fort de rester quarante jours et autant de nuits sans boire ni manger. Il n'est pas besoin d'être un grand "clerc" pour savoir que la nourriture est une condition *sine qud non* de l'existence pour toute créature animée, et que la vie de l'homme notamment—sauf dans les cas de certaines maladies déterminées—ne peut pas se prolonger plus de dix à quinze jours sans aliments. C'est une loi fatale de la nature. Beaucoup de personnes—en ce siècle et avant—ont prétendu avoir la faculté de pouvoir vivre indéfiniment sans manger, mais chaque fois que ces êtres soi-disant extranaturels ont consenti à se soumettre à une surveillance sérieuse, on a reconnu en eux des mystificateurs. Quand le docteur Tanner a annoncé qu'il allait faire à son tour l'expérience, un des médecins les plus distingués de New-York lui a offert $1,000 s'il sortait victorieux de l'épreuve, mais à condition qu'il la subirait dans les conditions de nature à rendre toute fraude impossible. Est-il besoin d'ajouter que le docteur Tanner a décliné cette condition ? Il veut bien être surveillé constamment, de jour et de nuit, mais seulement par certaines personnes choisies par lui. Quant aux autres, il leur est permis d'aller visiter le "jeûneur" à des heures déterminées. Il y a eu, hier, treize jours que le docteur est dans une salle de Clarendon Hall, soi-disant sans manger ni boire, et il se trouve chaque jour un certain nombre de badauds pour aller le visiter. Des accusations de fraude ont été proférées plus d'une fois, mais non prouvées. Aucune des quelques personnes qui ont la naïveté de prendre cette mystification au sérieux n'a pu découvrir encore comment et sous quelle forme le docteur du Minnesota prend les aliments qu'il est censé ne pas prendre.

" On remarque que le docteur a enpraissé depuis qu'il prétend vivre d'air, et les conjectures se donnent libre carrière. Il se soutient, pensent les uns, avec une préparation de sang de bœuf. D'autres supposent qu'il prend des extraits de jus ou de viande sous forme de pastilles ou de pilules. Des mouvements suspects ont été observés de la part d'un des surveillants, le docteur Wilder, qui a soutenu *mordicus* dès le commencement que le jeûneur se tirera de l'épreuve avec aisance et facilité. Pendant que l'attention de l'autre surveillant était absorbée par le soin de mesurer l'eau avec laquelle le docteur Tanner se rince la bouche à chaque instant, le docteur Wilder, qui était tout près de son compère—pardon, de son confrère—a fait quelques passes rapides de la main gauche dans sa bouche. Il est possible que ce fût un simple tic nerveux, mais il est possible aussi que le docteur Wilder n'eut pas la main vide, et en ce cas ce qu'il avait dans la main a très certainement passé dans la bouche du jeûneur. Quoi qu'il en soit, il est certain que le docteur Tanner prend des aliments, comme il est certain que deux et deux font quatre, mais on ne peut que faire des conjectures sur la nature de ces aliments et sur leur mode d'absorption. Le tour est exécuté avec adresse, mais Hermann sans aucun doute s'en tirerait mieux encore. Si le docteur Tanner veut réellement convaincre le public qu'il est conformé autrement que les autres hommes et qu'il peut se nourrir indéfiniment de sa propre substance, il devra accepter l'offre que lui ont faite vainement des médecins distingués de New-York, de se soumettre à une expérience dans des conditions telles qu'il n'y ait pas possibilité de soupçonner des tours de prestidigitation et de prestimastication.

ÇÀ ET LÀ

—Une jeune fille de la Pointe-aux-Trembles, du nom de Célina Delisle, et servante chez M. Gagnon, sacristain à l'église Saint-Jean, Québec, avait manifesté, il y a quelque temps, l'intention de se suicider. Ces jours-ci, la jeune fille a disparu, et hier, M. Gagnon recevait un paquet de hardes accompagné d'une lettre dans laquelle la malheureuse, qu'on suppose malade d'hystérie, lui annonçait qu'elle venait de mettre fin à ses jours en se précipitant du pont Bickell dans la rivière Saint-Charles. On fait des recherches.

—Une touchante anecdote de M. Jules Claretie. Il s'agit d'un amoureux timide, qui, n'osant se déclarer, confie sa mission aux feuillets d'un volume prêté par l'objet de sa passion :

Le lendemain, il alla chez Mme X... Elle ne lui parla pas de billet. Il y retourna. Elle demeura là-dessus tout aussi muette. Il crut même remarquer chez elle une nuance de mécontentement. Jacques avait ce défaut superbe qui s'appelle la fierté... Il s'éloigna.... Quand il revint, Mme X... s'était remariée et la pauvre femme n'avait pas été heureuse. A cinquante ans, elle se trouva de nouveau veuve, mais pauvre et très attristée. Le hasard, s'il y a eu hasard, lui fit rencontrer mon vieil ami Jacques. Il la reconnut et les voilà redevenus bons amis comme autrefois. Amitié de courte durée. Mme .... mourut. Mais en mourant, elle légua à celui qui avait passé plus d'une nuit à son chevet, ce qu'elle possédait encore de précieux : sa bibliothèque. Jacques la rangea pieusement chez lui, cette bibliothèque, et je le vis un matin arriver chez moi, les yeux rouges. Il avait soixante ans alors ; mais ce matin-là il me parut plus vieux encore, tout cassé...

Il tenait un livre à la main.

—Mon ami, me dit-il, regardez à quoi tient le bonheur.

Il me tendit le livre qu'il avait rapporté, vingt ans auparavant, à Mme X... La lettre, la pauvre lettre écrite jadis avec des battements de cœur, elle était là, elle y était toujours. Mme X... ne l'avait pas décachetée. Mme X... ne l'avait pas trouvée. Elle ne l'avait pas vue.

Une supercherie.

C'est tellement l'habitude, aujourd'hui, d'écrire le commencement d'un article élégant et intéressant, et de terminer par une annonce, que nous évitons avec soin cette supercherie et attirons tout bonnement l'attention sur les mérites des Amers de Houbon en des termes aussi simples que possible, afin d'induire le public à en faire l'essai, attendu que lorsque leur vertu est connue, on ne peut se servir d'autre chose.

—Le corps de musique de la batterie de campagne a exécuté un magnifique programme, hier soir, sur la place Cartier. Comme à l'ordinaire, dans ces circonstances, il y avait foule.

THERMOMÈTRE A 88

CHAPEAUX, MESSIEURS, CHAPEAUX

Ne courrez pas le risque d'un coup de soleil, mais achetez un Chapeaux de Paille.

Nous avons encore deux mois de grande chaleur devant nous. Placez des fonds dans les Chapeaux de Paille, et portez-vous fraichement et confortablement durant ces deux mois.

Nous avons encore des lots de Chapeaux de Paille, parmi lesquels on peut choisir.

UN SEUL PRIX

R. J. DEVLIN

P. S.—Une caisse des célèbre chapeaux en herbe **Ashantee**, reçue par le dernier vapeur, et s'adaptant très bien à la tête ; c'est justement ce qu'il faut pour les grandes chaleurs.

VENTE PAR ENCAN

J'ai reçu instruction de vendre par encan public, à la résidence No. 87, rue Water, JEUDI, le 15 courant, tout le magnifique ameublement, comprenant meubles de salon en noyer noir et en crin ; table ronde en noyer noir, table de salle à diner en noyer noir, tapis de planchers, d'escaliers et autres, faience et verrerie, poêels doubles et de cuisine, couchettes en fer et autres, matelas à ressorts, lits de plumes et oreillers, couvrepieds, et un magnifique lot de chromos ; rideaux de dentelle et autres, pendules, ainsi qu'un magnifique moulin à coudre et un lot d'autres articles utiles.

Vente à dix heures et demie.

Conditions : comptant.

J. BREWER,
Encanteur.

Ottawa, 12 juillet 1880. 3f.

T. J.

A maintenant en main un magnifique approvisionnement de

Thé de 40 cents !

De qualité supérieure, sans égal pour aucun prix.

—AUSSI,—

Sucre Jaune magnifique,
à 8, 9 et 10c. la livre.

Qu'on en fasse l'essai, et je suis convaincu qu'on y reviendra souvent.

T. J. CUNN,
Coin des rues Rideau et Dalhousie, Basse-Ville.

Ottawa, 10 juillet 1880. 1an

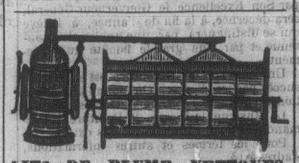

LITS DE PLUME NETTOYES.

Ayant acheté un engin, chaudière et tous les autres accessoires nécessaires à un établissement destiné à porter remède à cette terrible nuisance domestique—des lits de plume malpropres—au moyen d'une pression élevée je nettoie les plumes, en en enlevant les souillures, la graisse et la fièvre. Je répare aussi les matelas et tapis de toute sorte par le même procédé. Prix modérés. Pour donner satisfaction aux pratiques, les lits seront pesés en entrant et en sortant.

On sollicite une visite.

A. BEAUVAIS,
200, rue Cumberland.

Certificat du Dr Beaudin

Je, soussigné, certifie que le procédé de M. Beauvais, pour le parfait nettoyage et la désinfection complète des lits de plume, offre de tels avantages sanitaires, que pas une seule famille, et encore moins les hôpitaux, orphelinats ou autres hospices, ne devraient négliger d'encourager cette nouvelle industrie en envoyant leurs lits à l'établissement de M. Beauvais.

Dr BEAUDIN.

Hull, 5 juillet 1880.

Quelque chose qui mérite d'être connu !

C. GAGNÉ ET Cie.

Viennent d'arriver de Montréal où ils ont acheté un fonds considérable de Hardes faites et de Tweeds !

LES PLUS BELLES

Hardes faites

DANS LA VILLE.

Venez les voir. Toujours heureux de montrer les marchandises.

HABILLEMENT COMPLET POUR $7.50.

277, Rue Wellington

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées : "Soumissions pour la construction de Lignes Télégraphiques," seront reçues à Ottawa jusqu'à SAMEDI, à midi, le 24 du courant, pour la construction de lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Magdeleine, dans le Golfe Saint Laurent.

On pourra se procurer à ce bureau les formules de soumission et la spécification, le ou après le 12 du courant.

Les personnes qui doivent soumissionner sont notifiées que les soumissions ne seront pas prises en considération, si elles ne sont faites sur les blancs de formules fournis par le Département et signées de leur signature véritable.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque pour une somme égale à 5 p. c. du montant total de la soumission ; lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 9 juillet 1880.

Paniers de Marché

ET

PANIERS DE COLLATION

En grande Variété

CHEZ

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

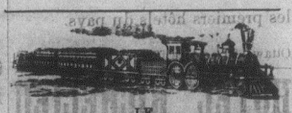

—LE—

Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental

A MAINTENANT EN VENTE

Billets d'Excursion et de Touriste,

Aux prix les plus reduits,

Pour le lac Memphrémagog, les Montagnes Blanches, Portland, Boston, New-York, le Saguenay, Saint-Jean, Halifax, et autres points sur le chemin de fer Intercolonial.

Pour les détails, s'adresser au bureau, vis-à-vis l'Hôtel Russell, Ottawa.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

Ottawa, 5 juillet 1880 6f.

SAGESSE !

Quelques-unes de nos pratiques font leur provision pour l'hiver durant l'été. Cela est très sage. Plusieurs ne le font pas : ceux-ci manquent de sagesse.

DES FOURNAISES A AIR CHAUD

pour le charbon ou le bois, sont fournies aux églises, aux écoles et aux résidences privées, avec toutes les améliorations récentes.

Venez voir, ou demandez des renseignements par écrit.

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525—Rue Sussex—525

Robes ! Robes ! !

STITT & Cie

Robes légères

Mousseline à robe Pompadour	13c
do do do	15c
Mousseline à robe française	17c
Mousseline à robe organdi	22c

CETTE SEMAINE

Nous vendons

Percales, se lavant	10c et 12c
Brillants, se lavant	13c
Mousseline barrée	14c et 16c

Presqu'en Assaut

On a presque emporté d'assaut notre département des robes se lavant.

Indienne se lavant	8c à 10c
do do	13c
Indienne Pompadour	12c à 14c
Cambrics Polka	15c

Satin

Stitt et Cie

Nous avons encore quelques pièces de satin, couleurs assorties, pour jupes et polonaises.

Costumes Jersey

Stitt et Cie

Jersey bleu-pâle	$3 00
Jersey bleu-marin	2 00
Jersey noir	2 00
Jersey cardinal	2 25

La dernière NOUVEAUTE en fait de ROBES est le costume Jersey. Les robes s'ajustent parfaitement à toutes les tailles.

Une robe d'été

pour
VOYAGE
pour
BAINS DE MER,
pour
LE TRAVAIL DOMESTIQUE,
pour
L'APRÈS-MIDI,
pour
LA CAMPAGNE,
pour
LA PROMENADE.

Le "Bunting" se recommande par sa durée ; c'est un tissu léger et frais.

"Bunting"

de couleurs diverses

CHEZ

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

Bains de Natation !

BAINS DE NATATION ET DE LAVAGE

RUE NICOLAS.

Ouverts pour la saison, tous les jours (dimanches exceptés) de 6 heures du matin à 5 heures du soir.

Prix..... 25 cts chaque.
Billets de saison..... $5.00

Tous les soirs (mercredis exceptés), de 6 heures p. m. à 10 hrs p. m.

10 CENTINS.

Le mercredi, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, pour les dames seulement. Service par des personnes du sexe.

247, RUE NICOLAS,

A l'est du pont de la rue Marie.